

# Règlement concours vitrines sur le thème du Tour de France

## Article 1 : Objet

Dans le cadre du passage du Tour de France, la commune de Bagnères-de-Luchon organise le concours de la plus belle vitrine. Le présent règlement définit les règles juridiques applicables pour ce concours. La participation à ce concours implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

## Article 2 : But

Ce concours a pour objectif de créer une véritable émulation en matière de décoration des vitrines des commerces durant une période de forte fréquentation touristique.

## Article 3 : Thématique

La thématique est le Tour de France et le cyclisme.

## Article 4 : Calendrier

Le concours se déroulera du 1 au 13 juillet 2021.

## Article 5 : Participation

La participation est ouverte à tous les commerçants disposant d'une vitrine donnant sur la voie publique.

## Article 6 :

**Attribution des points** Pour chacune des zones définies, chaque membre du jury ou chaque internaute est invité à choisir la vitrine qu'il préfère. Le total obtenu permettra d'élire la plus belle vitrine dans chaque zone. Le gagnant de la plus belle vitrine de Lons-le-Saunier sera celui qui a obtenu le plus grand nombre de points sur toute la Ville parmi les gagnants de chaque zone. Le résultat du Jury et celui du public seront pris en compte à parité pour désigner les gagnants.

## Article 7 : Résultat et remise des prix

Le résultat du concours sera annoncé le 15 juillet 2021 et diffusé sur les réseaux sociaux de la Ville. Les prix seront remis aux gagnants par les membres du jury.

## Article 8 : Récompenses

*1<sup>er</sup> prix* : 2 invitations pour le spectacle d'Anne Roumanoff le 19 novembre 2021

*2<sup>ème</sup> prix* : 2 invitations pour la pièce de théâtre « Pour vivre heureux, vivons couchés ! » le 10 août 2021 au théâtre de Luchon.

*3<sup>ème</sup> prix* : 2 invitations pour le concert d'orgue d Pierre QUEVAL le samedi 11 septembre 2021.